

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 20h30**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 15/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, BLOT Clément.

Était excusé : DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir : LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, CHEMIN Marie-Ange à BAHUT Cécile, DEHAUMONT Elodie à GUERRERO Lionel, PATEY Stéphanie à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents	: 24
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-68 – CONVENTION DE RENOUELEMENT DES MISSIONS DU MÉDIATEUR MUNICIPAL**

M. BRUGERE, rapporteur, rappelle que par délibération n°2010-60 du 27 mai 2010, la mission de médiateur municipal a été créée.

Le médiateur de commune de Saint-Jory est défini comme une autorité indépendante chargée d'améliorer, par son action, les relations entre citoyens de la ville de Saint-Jory.

Il intervient, sur sollicitation de la police municipale, dans les litiges qui opposent les administrés en tentant de proposer, aux uns et aux autres, des solutions de règlement amiable de leurs différends.

Depuis 2010, Monsieur Bernard BOUÉ, Saint-Joryen, exerce ces missions, avec le statut de collaborateur bénévole du service public.

Une convention, renouvelée à chaque changement de municipalité, définit les fonctions et les conditions d'exercice de la mission.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** la convention relative aux fonctions et aux conditions d'exercice de la mission du médiateur municipal, avec Monsieur Bernard BOUÉ ;

**AUTORISE** le Maire à la signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 27 AVR. 2026



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

Accusé de réception en préfecture  
031-213104904-20260421-DELIB202668-DE  
Reçu le 24/04/2026

